

Mesures de protection à l'école secondaire

La situation sur le front du COVID évolue de manière positive, mais la prudence et les gestes barrière gardent leur importance. Il n'y a plus de tests systématiques, mais l'école publique se doit de continuer de participer activement aux mesures de protection. **Sur le site internet de l'école secondaire, vous trouverez en intégralité la lettre officielle de la DIP à l'attention des parents et des personnes détenant l'autorité parentale.** Notre concept suit les recommandations de la Direction de l'Instruction Publique du canton de Berne.

- La nouvelle procédure de dépistage COVID-19 du canton entre en vigueur. Des équipes mobiles pratiquent des tests PCR salivaires selon la feuille "procédure de dépistage dans les écoles" que vous trouverez sur le site de l'école secondaire.
- Selon l'OFSP, le port du masque à titre préventif n'est plus obligatoire pour les élèves et le personnel enseignant **dans tout le cadre scolaire.**
- Les élèves se désinfectent régulièrement les mains, en particulier en arrivant à l'école et après la grande récréation.
- Ils évitent de toucher le matériel de classe, les poignées, en particulier les portes, les fenêtres ou les stores.
- Ils ne prêtent ou n'empruntent aucun matériel à un camarade.
- Afin de limiter les déplacements à l'évier, les élèves auront toujours un paquet de mouchoirs en réserve et éventuellement une gourde.
- Les élèves qui doivent occuper une place autre que la leur désinfectent banc et chaise.
- Pour limiter le brassage d'élèves, ils restent en classe aux petites pauses, mais sortent à la grande. Ils veillent à garder une distance appropriée avec leurs camarades et ne partagent ni collations ni boissons.
- Les endroits sensibles de l'école sont nettoyés et désinfectés quotidiennement par les concierges. De plus, toutes les classes sont équipées de matériel de désinfection, en particulier pour l'utilisation des ordinateurs.
- Les leçons d'éducation physique ont lieu normalement et le matériel est désinfecté après utilisation. Il en est de même pour les leçons de natation.
- Toutes les salles de cours sont régulièrement aérées.
- Si un élève présente des symptômes de maladie, les parents doivent suivre la procédure prescrite par la Direction de l'Instruction Publique (cf. site de l'école).
- Si un élève présente des symptômes de maladie à l'école, l'enseignant lui remettra un masque, le mettra à l'écart des autres et téléphonera aux parents pour qu'ils viennent le chercher.

Ces mesures de protection seront adaptées régulièrement selon l'évolution de la situation sanitaire. Vous trouverez toutes les informations détaillées sur le site de l'école et sur celui de la Direction de l'Instruction Publique du canton de Berne. Nous sommes conscients que parents, élèves et enseignants doivent contribuer à l'effort commun pour tenter de stopper cette pandémie et nous vous remercions de votre contribution. Nous remercions également tous les concierges qui redoublent d'efforts pour nettoyer et désinfecter nos écoles plusieurs fois par jour.

Tavannes, le 25 octobre 2021

Pour le collège des maîtres :
Le directeur : H.-R. Gasser